

Image not found or type unknown



Entretien du Bien immobilier reçu en donation

Par **blue99**, le **28/10/2014** à **20:19**

Bonjour,

Mon mari a reçu en donation un studio à la montagne de ses parents. Marié sous le régime de la communauté il paie toutes les charges, assurances, ... à partir d'un compte joint.

En cas de divorce, le bien est bien sûr à lui. Par contre puis-je réclamer une indemnité ou autre pour toutes les charges qu'il a payé via le compte joint pour ce studio ?

Merci d'avance pour vos réponses.